



MANUEL: CLASSE AVA / CSI

Équipe des services aux élèves

Objectif

Le présent manuel a pour objectif de définir clairement le cadre de fonctionnement des classes à soutien intensif (CSI)/autonomie à la vie adulte (AVA) destinées aux élèves présentant des besoins complexes, notamment ceux ayant un trouble du spectre de l'autisme, une trisomie 21 ou d'autres profils nécessitant un soutien intensif en milieu scolaire. Il vise à assurer une compréhension commune des rôles et responsabilités des différents acteurs impliqués, incluant l'enseignant, la direction d'école et l'équipe des services aux élèves.

Ce document a pour fonction de soutenir la mise en œuvre de pratiques éducatives cohérentes, structurées et fondées sur des données probantes, tout en favorisant un environnement sécuritaire, prévisible et inclusif pour les élèves. Il cherche également à promouvoir une collaboration interdisciplinaire efficace, à clarifier les processus décisionnels et à encadrer les pratiques afin d'assurer la qualité et l'équité des services offerts. Enfin, ce manuel vise à soutenir le développement des capacités du personnel scolaire, à prévenir les zones d'ambiguïté dans les rôles et à favoriser des interventions harmonisées centrées sur les besoins, le bien-être et le plein potentiel de chaque élève.

Index

Page 3 - Mission et vision, approches fondamentales
Page 4 - Modèle de soutien à 4 paliers
Page 5 - Valeurs fondamentales
Page 6 - Modèle de classe
Page 7 - Aperçu du processus d'admission
Page 8 - Processus d'admission: étape 1 (demande interne)
Page 9 - Processus d'admission: étape 1 (demande externe)
Page 10 - Processus d'admission: étape 2
Page 11 - Critères d'admissibilité
Page 12 - Processus d'admission: étape 3
Page 13 - Processus d'admission: étapes 4 et 5
Page 14 - Ratio et limites
Page 15 - Évaluation fonctionnelle
Page 16 - Transport
Page 18 - Rôles et responsabilités: aide pédagogique
Page 19 - Rôles et responsabilités: enseignant titulaire
Page 20 - Rôles et responsabilités: direction d'école
Page 21 - Rôles et responsabilités: équipes des services aux élèves

Mission et vision

VISION: Que chaque élève, dans toute sa diversité, s'épanouisse dans une communauté scolaire francophone et accueillante où l'inclusion est un droit fondamental et un levier d'excellence. Chaque apprenant développe son plein potentiel, académique, social et personnel et trouve sa place dans la communauté.

MISSION: Répondre aux besoins de chaque élève dans un cadre inclusif, bienveillant et structuré tel que le stipule la Politique 19 du FrancoSud.

Approches fondamentales



Approche structurée de l'enseignement

L'enseignement repose sur un environnement hautement structuré, prévisible et visuellement soutenant. L'utilisation d'appui visuel, l'organisation claire de l'espace, les horaires prévisibles et explicites sont garantis. Le PAE et la programmation adaptée/modifiée sont obligatoires pour chacun des élèves.



Approche centrée sur l'élève

Les décisions et les interventions sont guidées par les besoins, les forces et les intérêts de l'élève. Chaque parcours est unique et nécessite une réponse individualisée et différenciée, visant à favoriser l'autonomie, la participation et le développement global de l'élève.



Approche relationnelle

Les apprentissages et le développement de l'élève reposent sur un sentiment de sécurité, de confiance et d'appartenance. La présence, la constance et la sensibilité des intervenants sont valorisées, afin de créer un environnement sécurisant, propice à l'engagement, à l'apprentissage et au développement global de l'élève.



Approche développementale et fonctionnelle

Les apprentissages visent à développer des compétences significatives et utiles dans la vie quotidienne et sociale. Les apprentissages sont ancrés dans des contextes réels et vécus; les expériences concrètes, répétées et variées sont privilégiées afin de favoriser la compréhension, la généralisation et le développement.

Modèle de soutien à 4 paliers

Le FrancoSud adopte un modèle de soutien à quatre paliers basé sur l'approche de la réponse à l'intervention (RAI). Dans ce cadre, la classe de soutien intensif et la classe d'autonomie à la vie adulte représentent des services de palier spécialisé destinés aux élèves présentant des besoins complexes nécessitant des interventions intensives et individualisées.

Palier	Élèves visés	Type de soutien	Lieu
Universel	Tous les élèves	Pratiques inclusives	Classe régulière
Différencié	Élèves avec besoins ponctuels	Programmation scolaire adaptée Ex: Connaissance et Employabilité	Classe régulière
Ciblé	Élèves à risque	Interventions ciblées et ressources Ex: LEAD, Carrefour ou enseignant-accompagnateur, enseignement en sous-groupe	Classe régulière avec retrait partiel
Spécialisé	Élèves avec besoins complexes	Services intensifs et classe spécialisée	CSI et AVA

Valeurs fondamentales

Inclusion

L'inclusion est un processus actif visant une participation significative dans le milieu scolaire. Des pratiques flexibles et inclusives, soutenues par des stratégies individualisées, la co-régulation et des moyens de communication accessibles sont priorités. Les différences personnelles guident la conception des environnements d'apprentissage adaptés et prévisibles, en favorisant le pouvoir d'agir et le sentiment d'appartenance des élèves.

Excellence

Maximiser le développement du plein potentiel de chaque élève, par des interventions adaptées, structurées et fondées sur les meilleures pratiques. L'excellence se traduit par une pratique rigoureuse, une évaluation continue des progrès et un ajustement constant des stratégies afin de répondre de manière optimale aux besoins de l'élève.

Collaboration

La réussite des élèves repose sur une collaboration étroite entre tous les partenaires : personnel scolaire, professionnels, familles et communauté. Le travail en équipe multidisciplinaire permet une compréhension globale des besoins de l'élève et assure la cohérence des interventions. Les familles sont reconnues comme des partenaires essentiels et des experts de leur enfant.

Innovation

Mettre en oeuvre des approches créatives et flexibles afin de répondre à la diversité et à la complexité des besoins. L'innovation se manifeste par l'adaptation des pratiques, l'intégration de nouvelles approches pédagogiques et l'utilisation de stratégies diversifiées pour soutenir l'apprentissage, la communication et l'autorégulation.

Responsabilité et rigueur

Les décisions relatives aux services, aux interventions et aux placements reposent sur des critères clairs, documentés et équitables. Une démarche rigoureuse d'observation, d'évaluation et de suivi est essentielle afin d'assurer la pertinence des interventions et la qualité des services offerts.

Respect et dignité

Chaque élève est reconnu dans son unicité, avec ses forces, ses besoins et son parcours. Les interventions sont réalisées dans le respect de la personne, de ses expériences, de son autonomie, de sa voix et de sa participation. L'environnement privilégie des interventions sensibles, cohérentes et bienveillantes afin de favoriser le bien-être, les relations de confiance et le développement de chacun.

Modèle de classe

Une classe CSI-AVA est un dispositif pédagogique spécialisé qui s'inscrit pleinement dans la vision inclusive du Conseil scolaire FrancoSud.

La CSI-AVA répond aux besoins particuliers de certains élèves qui requièrent:

- un encadrement plus structuré,
- un ratio adulte-élève adapté,
- des interventions spécialisées et concertées,
- un environnement sécurisant et prévisible,
- une programmation scolaire adaptée/modifiée.

La CSI-AVA ne constitue pas un milieu d'exclusion, mais un espace d'appui intensif et évolutif, visant à:

- soutenir le développement académique,
- favoriser l'autonomie quotidienne,
- développer des habiletés et compétences significatives,
- développer les habiletés sociales et l'autorégulation,
- renforcer le sentiment d'appartenance,
- préparer l'élève à participer pleinement à la vie scolaire, sociale et communautaire.

Elle s'appuie sur une collaboration étroite entre:

- la direction,
- les enseignants,
- les aides pédagogiques,
- les professionnels (psychologue, orthophoniste, ergothérapeute, etc.),
- les parents.

Les élèves sélectionnés sont des élèves ayant des besoins complexes, persistants, qui ne peuvent progresser de façon sécuritaire et fonctionnelle dans une classe régulière malgré les soutiens des paliers 1 à 3. Le tableau suivant énumère les multiples critères d'admissibilité qui sont considérés.

Aperçu du processus d'admission

Étape 1

Demande de placement

Les parents/tuteurs font une demande de considération auprès de l'équipe des services aux élèves

L'équipe-école du conseil FrancoSud fait une demande de considération auprès de l'équipe des services aux élèves



Étape 2

Éligibilité

Le comité de sélection de l'équipe des services aux élèves complète une revue du dossier complet de l'élève, des entrevues familiales, des entrevues avec l'équipe-école et une observation fonctionnelle en présentiel.



Étape 3

Confirmation de l'éligibilité

Le comité de sélection fait une recommandation d'éligibilité à la direction des services aux élèves.
Si l'élève est éligible, la demande est dirigée vers l'équipe de direction de l'école CSI/AVA.



Étape 4

Placement

L'équipe de direction de l'école CSI/AVA poursuit l'accueil de l'élève et confirme la date de fréquentation.



Étape 5

Ré-évaluation

L'équipe-école confirme le placement continu suite à l'évaluation fonctionnelle, la revue de PAE et la revue du bulletin adapté/modifié à la fin de chaque année scolaire.

Processus d'admission

Étape 1 - Demande de placement interne

L'équipe des services aux élèves a comme mandat de gérer et d'évaluer les demandes de placement des élèves en CSI/AVA provenant des équipes-écoles du FrancoSud, des familles ou des nouvelles inscriptions. Un comité de sélection composé de la direction des Services aux élèves, d'un psychologue et d'un ergothérapeute et/ou d'un orthophoniste est responsable d'évaluer le dossier de l'élève et de formuler une recommandation de placement.

Pour les élèves fréquentant actuellement une école du FrancoSud, l'équipe-école ou la famille peut initier une demande de considération.

Avant de soumettre une demande de considération pour un placement en CSI/AVA, la direction de l'école s'assure que le dossier de l'élève comprend:

- Une évaluation psychoéducative et/ou une lettre médicale confirmant un diagnostic ayant un impact fonctionnel sévère,
- Un bulletin démontrant une programmation éducative modifiée ou adaptée,
- Un plan d'appui à l'enseignement (PAE) actif.

L'équipe-école remplit un formulaire préalable de demande de service auprès de l'équipe des Services aux élèves afin de soumettre la candidature de l'élève pour une considération en CSI/AVA.

Le comité de sélection évalue la demande et transmet une recommandation à la direction de l'école. La demande de considération peut être refusée ou acceptée.

Dans le cas où la demande de considération est acceptée, la direction de l'école convoque les parents à une rencontre en présence de la direction des Services aux élèves. Cette rencontre vise à expliquer le processus d'admission et à obtenir le consentement des parents pour l'évaluation (décrite à l'étape 2) par le comité de sélection.

Processus d'admission

Étape 1 - Demande de placement externe

L'équipe des services aux élèves a comme mandat de gérer et d'évaluer les demandes de placement des élèves en CSI/AVA. Un comité de sélection composé de la direction des Services aux élèves, d'un psychologue et d'un ergothérapeute et/ou d'un orthophoniste est responsable d'évaluer le dossier de l'élève et de formuler une recommandation de placement.

Pour les élèves fréquentant une école hors du Conseil scolaire FrancoSud, la famille soumet une demande directement dans le formulaire d'inscription.

À la réception de la pré-inscription, la direction de l'école s'assure que le dossier de l'élève comprend:

- Une évaluation psychoéducative et/ou une lettre médicale confirmant un diagnostic ayant un impact fonctionnel sévère,
- Un bulletin démontrant une programmation éducative modifiée ou adaptée,
- Un plan d'appui à l'enseignement (PAE) actif.

Si le dossier de l'élève est complet, la direction de l'école assigne la pré-inscription à la direction des Services aux élèves.

Le comité de sélection évalue la demande et transmet une recommandation à la direction des Services aux élèves. La demande de considération peut être refusée ou acceptée.

Dans le cas où la demande de considération est acceptée, la direction des Services aux élèves convoque les parents à une rencontre. Cette rencontre vise à expliquer le processus d'admission et à obtenir le consentement des parents pour l'évaluation (décrite à l'étape 2) par le comité de sélection.

Processus d'admission

Étape 2 - Évaluation de l'éligibilité

Le comité de sélection détermine l'éligibilité du candidat en fonction des critères d'admissibilité (voir les critères d'admissibilité à la page 11).

Le comité de sélection est responsable de réaliser une évaluation multidisciplinaire de l'élève, comprenant les éléments suivants:

- Une revue et une analyse approfondies du dossier de l'élève, incluant les bulletins scolaires (adaptés ou modifiés), les rapports professionnels, les lettres médicales ainsi que toute évaluation pertinente récente,
- Une évaluation fonctionnelle de l'élève réalisée en milieu scolaire ou en présentiel, afin d'observer son niveau d'autonomie, son fonctionnement quotidien et ses besoins de soutien,
- Des entrevues avec la famille et les membres de l'équipe-école actuelle de l'élève afin de recueillir des informations complémentaires sur son profil, ses besoins, ses forces et les interventions déjà mises en place.

Le placement en classe de soutien intensif est régi par les exigences énoncées dans la Politique 19 ainsi que par de multiples critères d'admissibilité. L'éligibilité de l'élève repose sur une analyse approfondie réalisée par l'équipe des Services aux élèves. Les critères d'admissibilité sont présentés à la page suivante.

Critères d'admissibilité

Codes niveau 4

L'attribution de codes d'adaptation scolaire appropriés peut faire partie de la documentation, bien que le placement ne repose pas uniquement sur un code, mais sur une évaluation éducative globale. Les codes suivants sont considérés:

- Code 41/52 - Trouble développement intellectuel (modéré sévère)
- Code 51 - Trouble développement intellectuel (léger)
- Code 44 - Handicap physique/médical complexe sévère (ex: TSA)
- Code 59 - Handicap multiple
- Code 43 - Handicap multiple sévère

Besoin éducatif intensif documenté

L'élève présente des besoins soutenus et significatifs qui ne peuvent pas être comblés de façon sécuritaire et efficace uniquement en milieu scolaire régulier, même avec des adaptations, des aides pédagogiques ou des services spécialisés.

- L'élève doit avoir un PAE actif
- Adaptations déjà mises en place (paliers 1 à 3) sans progression suffisante
- Bulletin adapté/modifié en place ou tenté pour adresser les défis
- Évaluations multidisciplinaires récentes (évaluation psychoéducative)

Impact fonctionnel et habiletés fonctionnelles

Difficultés majeures affectant le fonctionnement académique, social, langagier, moteur ou comportemental.

L'élève présente des barrières significatives à :

- la participation dans un groupe classe régulière
- la compétence à suivre les attentes académiques et sociales sans appuis intensifs
- suivre les attentes de sécurité de soi et des autres

Collaboration et consentement

Le placement en classe CSI-AVA doit être le fruit d'une décision collégiale construite avec :

- la famille (consentement éclairé requis)
- l'équipe-école et le personnel spécialisé
- l'équipe des services aux élèves
- les professionnels impliqués

La décision doit être documentée, transparente et centrée sur les besoins de l'élève plutôt que sur une catégorie diagnostique isolée.

Âge et statut

L'élève fait partie de la communauté francophone (ayant droit).
L'élève a au moins 6 ans.

Processus d'admission

Étape 3 - Confirmation de l'éligibilité

Le comité de sélection complète un rapport d'éligibilité qui inclut:

- Une analyse indiquant si l'élève répond aux critères d'admissibilité en fonction de la gravité de ses besoins,
- Les forces et les besoins de l'élève,
- Le ou les codes de l'élève ainsi que les répercussions fonctionnelles de ses conditions sur sa vie scolaire,
- Les noms des membres du comité présents ainsi que de toute autre personne impliquée dans le processus,
- La décision du comité de sélection en matière de placement.

L'éligibilité est confirmée par la direction des Services aux élèves et le directeur général adjoint. Une lettre d'éligibilité, accompagnée du consentement signé des parents, est versée au dossier scolaire de l'élève.

Lorsque la demande est approuvée, la direction des Services aux élèves collabore avec les directions d'école afin de vérifier la disponibilité dans la classe visée.

- L'élève peut être placé sur une liste d'attente, au besoin.
- Le placement est confirmé par la direction des Services aux élèves.

Processus d'admission

Étape 4 - Placement de l'élève

La direction de l'école CSI/AVA assure un suivi direct auprès de la famille afin de préparer l'accueil de l'élève. L'équipe-école coordonne la mise en place des services de transport, l'entrée progressive ainsi que les visites de classe visant à faciliter l'intégration de l'élève.

Lorsqu'un élève est placé sur une liste d'attente, la direction de l'école est tenue d'informer la direction des Services aux élèves dès qu'une place devient disponible.

La date limite pour un placement au cours de l'année scolaire en cours est le 30 septembre. Après cette date, tout élève jugé admissible sera inscrit sur la liste d'attente pour l'année scolaire suivante.

Les priorités de la liste d'attente sont établies selon l'ordre suivant :

1. Les élèves fréquentant actuellement une école du Conseil scolaire FrancoSud;
2. Les élèves ayant un frère ou une sœur fréquentant une école du Conseil scolaire FrancoSud;
3. Les élèves ayants droit.

La direction des Services aux élèves évalue les besoins systémiques et formule des recommandations auprès de la direction générale afin d'assurer la gestion de la liste d'attente et le développement du programme AVA-CSI.

Étape 5 - Révision annuelle de placement

L'équipe-école ainsi que l'équipe des Services aux élèves confirment le placement continu à la suite de l'évaluation fonctionnelle (complétée au mois de mai) ainsi que de la revue du PAE et du bulletin adapté ou modifié. Dans le plan d'appui à l'enseignement (PAE), l'équipe confirme le maintien du placement de l'élève dans le plan de transition.

Si l'équipe-école recommande un placement en classe régulière, les étapes 2 à 4 sont répétées.

Ratio & limites

Les classes de soutien intensif et les classe d'autonomie à la vie adulte visent un ratio réduit et adapté afin d'assurer, en premier lieu, la sécurité des élèves et du personnel, ainsi que la mise en œuvre d'une programmation individualisée axée sur le développement des compétences personnelles, sociales et scolaires.

Détermination du ratio

Le nombre d'élèves dans une classe de soutien intensif est principalement déterminé à partir de l'évaluation fonctionnelle des élèves. Cette évaluation est réalisée par l'équipe des Services aux élèves (pour les élèves internes et externes) et par l'équipe de classe CSI (pour les élèves internes). Ces données permettent d'établir la composition des groupes en tenant compte de l'équilibre global de la classe.

Capacité de la classe

Le conseil scolaire se réserve le droit de déterminer la composition finale de chaque classe afin d'assurer un milieu d'apprentissage sécuritaire, fonctionnel et adapté aux besoins des élèves.

Limites et considérations organisationnelles

La composition d'une classe CSI tient également compte de plusieurs facteurs, notamment :

- la diversité et la compatibilité des profils d'élèves;
- le niveau de besoins en soutien individuel ou en supervision rapprochée;
- les besoins en soutien comportemental, médical ou en communication;
- la capacité du groupe à fonctionner de manière sécuritaire et fonctionnelle;
- la disponibilité des ressources humaines et matérielles.

Responsabilité décisionnelle

Le ratio et la composition des classes peuvent être réévalués afin de répondre à l'évolution des besoins des élèves, ainsi qu'aux recommandations des équipes-écoles et des Services aux élèves. Des ajustements peuvent être effectués pour des raisons pédagogiques, organisationnelles ou de sécurité. La décision finale concernant le ratio, la composition des classes et les placements revient au Conseil scolaire FrancoSud.

Évaluation fonctionnelle



Pourquoi

Cette évaluation sert à observer le progrès de l'élève, identifier des objectifs pertinents pour le PAE et analyser le placement et les besoins continus de l'élève.



Quoi

Une évaluation fonctionnelle des habiletés de communication (expressif, réceptif et pragmatique), des habiletés d'autonomie et des habiletés de vie en lien avec l'inclusion scolaire est complétée pour chaque élève. Une évaluation de niveau 1 (élémentaire) et niveau 2 (secondaire) est disponible.



Qui

L'enseignante, les aides pédagogiques ainsi que les spécialistes de l'équipe des services aux élèves impliqués (orthophoniste, ergothérapeute, psychologue) encerclent le niveau fonctionnel de l'élève pour chaque question de l'évaluation.



Quand

L'évaluation fonctionnelle est remplie en septembre pour chaque élève. La réévaluation est complétée pendant le mois de mai et juin pour chaque élève.



Comment

Un carnet d'évaluation est imprimé pour chaque élève et gardé dans un endroit précis de la salle de classe. Les membres de l'équipe-école complètent graduellement l'évaluation, basée sur des observations, des interactions et des activités structurées et non-structurées.

Transport

Les élèves fréquentant une classe CSI/AVA peuvent utiliser les services de transport scolaire offerts par le Conseil scolaire FrancoSud, conformément aux politiques et procédures en vigueur. Tous les élèves utilisant le transport scolaire sont tenus de respecter les attentes comportementales et les règles de sécurité établies par le service du transport.

Responsabilités du service de transport scolaire

L'équipe du transport scolaire collabore avec les écoles, les familles et l'équipe des services aux élèves afin d'assurer un transport sécuritaire et adapté aux besoins des élèves. À ce titre, elle peut notamment :

- communiquer aux conducteurs d'autobus les informations pertinentes concernant les élèves présentant des besoins complexes, dans le respect de la confidentialité;
- revoir avec les conducteurs les attentes comportementales, les procédures disciplinaires et les protocoles d'intervention applicables;
- s'assurer que les plans médicaux d'urgence requis sont accessibles et mis en œuvre pour les élèves présentant des besoins médicaux particuliers (ex. : épilepsie, allergies sévères ou autres conditions nécessitant une intervention d'urgence);
- collaborer avec les familles, les écoles et les Services aux élèves lors de l'évaluation et de la mise en place d'équipements de sécurité spécialisés, tels qu'un harnais ou tout autre dispositif approuvé;

Transport spécialisé

L'admission d'un élève dans une classe CSI/AVA ne garantit pas automatiquement l'accès à un transport spécialisé. Les besoins en transport sont évalués individuellement en fonction des capacités fonctionnelles de l'élève, de son niveau d'autonomie, de ses besoins médicaux et des considérations liées à sa sécurité ainsi qu'à celle des autres passagers. Toute décision relative à l'attribution, à la modification ou au retrait d'un transport spécialisé est prise au cas par cas, conformément aux politiques du Conseil scolaire FrancoSud et aux ressources disponibles.

Responsabilités des parents ou tuteurs

Les parents ou tuteurs sont responsables de transmettre à l'école et au service du transport toute information pertinente concernant les besoins médicaux, comportementaux ou de sécurité de leur enfant pouvant avoir un impact sur le transport scolaire.

Lorsqu'un élève bénéficie d'un horaire scolaire modifié ou d'une entrée progressive dont les heures ne correspondent pas aux heures régulières du transport scolaire, les parents ou tuteurs sont responsables d'assurer le transport de leur enfant vers l'école et son retour à la maison, à moins qu'une autre entente n'ait été préalablement établie avec le conseil scolaire.



Horaires scolaires

Afin de favoriser une transition harmonieuse vers le milieu scolaire, l'équipe-école peut mettre en place une entrée progressive pour les élèves fréquentant une classe CSI/AVA, lors de l'entrée scolaire ou par suite à une absence prolongée de l'élève.

Cette approche permet à l'équipe-école de développer une connaissance approfondie des forces, des besoins et des particularités de l'élève dès le début de l'année scolaire. Elle favorise également la mise en place graduelle des mesures de soutien, des routines, des adaptations et des interventions nécessaires afin d'assurer la sécurité, le bien-être, la participation et la réussite de l'élève dans son nouvel environnement scolaire.

L'équipe-école se réserve le droit de déterminer les modalités de l'entrée progressive lors de chaque rentrée scolaire annuelle, en fonction des besoins des élèves, des considérations organisationnelles et des ressources disponibles. La direction de l'école transmet aux parents ou tuteurs une communication au mois de juin afin de les informer des modalités prévues pour la rentrée scolaire suivante.

La durée et les modalités de l'entrée progressive peuvent varier d'un élève à l'autre. Celles-ci sont réévaluées régulièrement afin de favoriser une transition réussie vers une fréquentation scolaire à temps plein, lorsque cela est approprié.

Dans certaines situations exceptionnelles, lorsqu'un élève présente des comportements qui compromettent sa sécurité, celle des autres élèves ou celle du personnel et ce malgré la mise en œuvre de stratégies, d'interventions et de soutiens appropriés, l'équipe-école, en collaboration avec l'équipe des services aux élèves et les parents ou tuteurs, peuvent envisager des ajustements temporaires à l'horaire scolaire. Ces ajustements visent à assurer un environnement d'apprentissage sécuritaire et à permettre la poursuite du développement d'un plan d'intervention adapté aux besoins de l'élève.

Tout horaire modifié est considéré comme une mesure temporaire visant à soutenir la réussite, le bien-être et la sécurité de l'élève. Les modalités sont documentées, révisées régulièrement et ajustées en fonction de l'évolution des besoins de l'élève, dont l'objectif est de favoriser sa participation scolaire optimale. Ces mesures sont déterminées au cas par cas, conformément aux politiques du conseil scolaire, aux exigences législatives applicables et aux meilleures pratiques en matière d'éducation inclusive.

Documentation

Les documents et formulaires suivants sont nécessaires pour l'administration et le fonctionnement des classes CSI/AVA.

Formulaire d'admission et consentement:

- Formulaire d'échange de renseignements
- Formulaire de consentement pour les services spécialisés
- Lettre de consentement pour le placement en CSI/AVA
- Entente de partenariat parent-école

Formulaire à remplir selon les besoins:

- Formulaire de consentement pour un dispositif de sécurité dans l'autobus (harnais)
- Formulaire de prise de médication
- Formulaire de propreté (au besoin)
- Rapport d'incident de violence nécessitant contention/isolément

Documentation requise au courant de l'année scolaire:

- PAE (incluant le plan médical et le plan de sécurité au besoin)
- Bulletin adapté
- Grille d'observation quotidienne
- Évaluation fonctionnelle (septembre et juin)

The image displays two educational forms. The top form is titled 'Grille d'observation quotidienne - Élève, T.' and is a table with columns for 'Date', 'Activités', 'Observations comportementales', and 'Passeport'. It contains a grid for recording observations over time. The bottom form is titled 'ÉVALUATION FONCTIONNELLE CLASSE À SOUTIEN INTENSIF' and is a form for assessing functional communication. It includes sections for 'NOM:', 'Date:', and 'Communication fonctionnelle: Réceptif et expressif'. The form contains various checkboxes and a grid for recording communication skills.

Rôles et responsabilités

Aide pédagogique - Classe de soutien intensif / Autonomie à la vie adulte

Soutien direct aux élèves

- Soutenir les apprenants dans la réalisation des tâches et activités prescrites par le personnel enseignant.
- Soutenir les élèves dans le développement de leur autonomie, de leur organisation, de leur autorégulation et de leurs compétences scolaires; appliquer les objectifs du Certificat d'achèvement.
- Appliquer les stratégies suggérées par l'enseignant et les spécialistes afin de favoriser la réussite des élèves.
- Gérer de manière positive les comportements des élèves (attentes claires, renforcement positif, constance).
- Enseigner et soutenir les habiletés de vie quotidienne adaptées au niveau de fonctionnement de l'élève.
- Exécuter les protocoles en cas de crise (automutilation, agression, fuite).
- Appliquer les techniques de désescalade et d'intervention non violente en cas de crise.
- Soutenir l'élève dans ses besoins physiques (habillage, apprentissage de la propreté, nutrition).
- Soutenir l'élève pour le changement de couche, l'assistance à la toilette ou le nettoyage.
- Soutenir l'élève lors des repas, administration de la nutrition entérale (préparation de matériel, gavage et nettoyage des tubulures) selon les formations reçues.
- Administration de médicaments d'urgence et gestion de protocoles médicaux.
- Assurer la confidentialité de chaque dossier et protéger l'intimité de l'élève en rapportant des faits observables sans jugement critique.
- Participer à la surveillance constante des élèves afin de favoriser leur bien-être et sécurité.
- Développer des moyens de renforcer l'estime de soi de l'enfant et leur motivation vers l'autonomie.

Mise en œuvre des programmes et stratégies

- Participer à la mise en œuvre et appliquer fidèlement les plans d'enseignement individualisés (PAE/IEP), les plans de soutien comportemental et les recommandations émises par l'équipe multidisciplinaire.
- Utiliser des stratégies basées sur les données probantes et les thérapies prescrites par les spécialistes; adapter et modifier le matériel pour répondre aux besoins (enseignement structuré, supports visuels, renforcement positif).
- Adapter l'environnement et le matériel selon les besoins sensoriels, cognitifs et moteurs des élèves.
- Collaborer avec l'enseignante pour ajuster les interventions selon l'évolution des élèves.

Soutien à l'organisation et à la classe

- Préparer et maintenir l'espace de la classe organisé, sécuritaire et fonctionnel.
- Participer à la création, l'installation et la gestion des appuis visuels, outils sensoriels et matériels pédagogiques.
- Aider à structurer les transitions entre les activités et les routines quotidiennes.
- Veiller au respect des règles de sécurité et des procédures d'urgence.
- Participer à la documentation quotidienne.

Observation et collaboration

- Observer les interactions, comportements et compétences des élèves et rapporter à l'enseignante et à l'équipe multidisciplinaire; compléter la documentation nécessaire.
- Documenter les progrès ou les difficultés pour soutenir la prise de décision éducative.
- Participer aux réunions d'équipe et partager les observations pertinentes.

Collaboration et développement professionnel

- S'informer auprès du personnel enseignant des besoins académiques, sociaux, affectifs et fonctionnels des élèves sous leur responsabilité.
- Communiquer les observations et collaborer régulièrement avec l'enseignant et l'équipe multidisciplinaire.
- Assister aux formations lorsque requis.
- Adopter et promouvoir l'ouverture d'esprit, l'inclusion et le respect de la diversité en incluant équitablement chaque élève et membre de l'équipe-école.

Rôles et responsabilités

Enseignant titulaire – CSI/AVA

Leadership pédagogique

- Concevoir et mettre en œuvre une programmation modifiée et individualisée alignée sur les objectifs du PAE et le curriculum provincial.
- Offrir un enseignement fondé sur des pratiques probantes (p. ex. enseignement structuré, supports visuels, analyse de tâches, enseignement explicite, modélisation).
- Intégrer la communication, l'autorégulation, les habiletés sociales et les habiletés de vie quotidienne au programme quotidien.
- Adapter les attentes du curriculum de façon appropriée.
- Assurer le suivi des progrès des élèves et ajuster l'enseignement en conséquence.
- Évaluer les élèves dans leurs apprentissages (par observation, grille d'analyse, échantillon de travail).

Élaboration et mise en œuvre du PAE

- Diriger l'élaboration du PAE (incluant le plan médical, le plan de sécurité et le plan d'appui au bien-être) en collaboration avec les familles et l'équipe d'inclusion.
- S'assurer que les objectifs du PAE sont fonctionnels, mesurables et significatifs.
- Recueillir et analyser des données de façon régulière.
- Communiquer les progrès aux familles et à la direction.
- Écrire et présenter le PAE, incluant le plan médical et le plan de sécurité en collaboration avec l'équipe des services aux élèves.
- Plan médical à élaborer, administration des médicaments d'urgence avec approbation parentale.

Environnement et structure de classe

- Établir des routines prévisibles et des horaires visuels.
- Mettre en œuvre des stratégies de soutien comportemental proactives.
- Intégrer des adaptations sensorielles et environnementales dans la classe.
- Maintenir un environnement d'apprentissage sécuritaire et propice à l'autorégulation.

Collaboration

- Collaborer avec l'ergothérapeute, l'orthophoniste, les psychologues, les consultants en comportement et le personnel d'inclusion, au besoin.
- Planifier et animer une rencontre d'équipe de classe (minimum 1x/mois).
- Communiquer régulièrement avec les familles (aux moins 1x/semaine).
- Soutenir des occasions d'inclusion graduelles et significatives dans l'école et la communauté.

Supervision du personnel de soutien

- Assurer l'encadrement et la délégation des tâches aux aides pédagogiques.
- Clarifier les rôles quotidiennement.
- S'assurer que les stratégies sont mises en œuvre avec fidélité.
- Offrir une rétroaction continue.

Documentation

- Compléter l'évaluation fonctionnelle (septembre et mai) en collaboration avec les aides pédagogiques.
- Compléter le Formulaire de propriété au besoin et présenter la procédure aux aides pédagogiques.
- Développement et mise à jour du bulletin adapté.
- Présentation et signature de l'entente de collaboration parent-école.
- Compléter les rapports de contention/violence.
- Compléter le rapport d'incident à chaque fois qu'un élève pose un geste violent envers le personnel ou un autre élève.
- Remplir la grille d'observation quotidienne pour chaque élève.

Rôles et responsabilités

Direction d'école – CSI/AVA

Supervision pédagogique et éthique

- Veiller à ce que la programmation de la classe soit conforme aux politiques du conseil scolaire et aux cadres d'éducation inclusive.
- Soutenir la mise en œuvre de pratiques fondées sur des données probantes.
- S'assurer que la dignité, la sécurité et les droits des élèves sont respectés.

Dotation en personnel et allocation des ressources

- En cas d'absence, assurer un nombre adéquat d'aides pédagogiques en fonction des besoins des élèves
- Défendre des charges de travail appropriées
- Veiller à ce que des planifications de remplacement soient en place lors des absences du personnel
- Soutenir l'accès au matériel, à l'équipement et aux outils sensoriels
- Prévoir les dépenses relatives à la classe, gérer le budget de la classe (sorties, matériel, meubles)
- Embauche du personnel

Leadership et culture scolaire

- Favoriser une culture d'inclusion au sein de l'école.
- Inclure de façon régulière et créative les classes spécialisées au sein de la communauté scolaire.
- Soutenir le bien-être du personnel et prévenir l'épuisement professionnel.

Sécurité et gestion des risques

- Superviser la planification de la sécurité (à l'école et dans le service de transport) pour les élèves présentant des comportements complexes et/ou des diagnostics médicaux complexes (plan de sécurité, plan médical).
- Veiller à ce que le personnel reçoive une formation adéquate en prévention et intervention en situation de crise et intervention en premiers soins.
- Assurer le suivi des rapports d'incident et des interventions.

Relation avec les familles et la communauté

- Soutenir la communication entre l'école et la famille (ex: communiquer l'horaire scolaire, communication avec les services à l'enfance, difficulté au niveau du transport).
- Participer aux rencontres de cas complexes au besoin.
- S'assurer que les familles comprennent le modèle de soutien mis en place.

Documentation

La direction de l'école a la responsabilité de s'assurer que la documentation suivante soit au dossier, au besoin:

- Formulaire d'échange de renseignements
- Évaluation fonctionnelle complétée par l'enseignante (septembre et mai)
- Formulaire de propreté (au besoin)
- Formulaire de consentement pour un dispositif de sécurité dans l'autobus (harnais)
- PAE (incluant le plan médical, le plan de sécurité, au besoin)
- Bulletin adapté
- Entente de partenariat parent-école
- S'assurer que le personnel de la classe CSI/AVA complète les de "Rapport d'incident de violence nécessitant contentieux/isolément" et/ou un rapport d'incident
- Grille d'observation quotidienne
- Formulaire de prise de médication

Rôles et responsabilités

Équipe des services aux élèves

Conception du programme et fidélité au modèle

- Définir le modèle de classe (p. ex. structuré, axé sur les habiletés de vie, centré sur la communication).
- Assurer la cohérence entre les classes spécialisées du conseil scolaire.
- Élaborer des cadres communs (systèmes de collecte de données, gabarits, structures, ententes, procédures).

Consultation et développement des capacités

- Offrir de la formation et du modelage aux enseignants et aux aides pédagogiques.
- Soutenir la résolution de problèmes liés aux comportements complexes et/ou au diagnostic médical complexes.
- Formation des équipes de la classe. La direction des services aux élèves participe à l'embauche avec la direction d'école.

Évaluation et intervention

- Déléguer et approuver des évaluations professionnelles nécessaires pour les élèves.
- Suite aux recommandations professionnelles: recommander des adaptations environnementales et sensorielles.

Suivi à l'échelle systémique

- Évaluer l'efficacité des classes et collaborer avec les équipes-écoles afin de déterminer la capacité.
- Suivre les progrès des élèves à travers les différentes écoles pour appuyer les transitions et le plan universel de ces classes au conseil scolaire.
- Identifier les lacunes systémiques (formation, dotation, ressources) afin d'identifier des pistes de solutions universelles.
- Formuler des recommandations à la direction générale.

Admission et planification

- Élaborer les critères d'admission et le processus de sélection des élèves.
- Gestion des étapes d'admission de la part des écoles et des parents.
- Lorsqu'il y a une demande interne, collaboration avec les directions d'écoles pour le processus d'admission.
- Lorsqu'une demande externe est faite, l'équipe des services aux élèves gère le dossier, la détermination d'éligibilité et les processus d'admission.
- Déterminer la candidature des élèves.
- Revoir le Manuel: Classe CSI/AVA avec les parents prospectifs.

